



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Affiché le 18/09/2025

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Fonds de concours - Commune de Contes – Travaux route de La Roseyre

Décision n° 25 09 03

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi seize septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Nicole Colombo, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, et Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Armand Gasiglia par Monsieur Francis Tujague, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Absent : Monsieur Gérard Saramito.

Madame Béatrice Ellul a été nommée secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur Cyril PIAZZA

Vu la délibération n° 12 07 09 en date du 06 juillet 2012 par laquelle le Conseil Communautaire définit les modalités d'attribution des fonds de concours,

Considérant la demande de la commune de Contes pour l'attribution d'un fonds de concours concernant la réalisation de la deuxième tranche des travaux de réfection de voirie et de réhabilitation des réseaux de la route de la Roseyre dont le coût est estimé à 380.000 € HT,

Considérant le plan de financement de cette opération :

- Département : 113.100 € (29,76 %),
- Amendes de police : 30.000 € (7,89 %),
- Commune : 118.450 € (31,17 %),
- CCPP : 118.450 € (31,17 %),

Monsieur Cyril PIAZZA, Président, propose la participation de la Communauté de Communes au projet précité à hauteur de 118.450 € au titre des fonds de concours.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'allouer un fonds de concours de 118.450 € à la commune de Contes pour la réalisation de la deuxième tranche des travaux de réfection de voirie et de réhabilitation des réseaux de la route de la Roseyre, étant précisé que ce fonds de concours ne devra pas excéder 50 % de la dépense restant à charge de la commune une fois les diverses subventions obtenues.

- **Décide** de procéder au versement dudit fonds de concours selon les modalités validées par la délibération n°121218, en date du 17 décembre 2012, à savoir :

- versement d'un acompte de 25 % sur présentation de l'acte d'engagement ou d'un ordre de service avec le ou les entreprises retenues,
- versements d'acomptes au fur et à mesure de l'avancée des travaux sur présentation des factures,
- versement du solde à la fin des travaux sur présentation d'un récapitulatif visé par le receveur municipal.

- **Autorise** la commune, si besoin, à présenter sa demande de versement sans demander d'acomptes préalables.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Madame Christine Beille-Tourscher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingear, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
B. ELLUL**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**



55 bis RD 2204
06440 BLAUSASC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES PAINS
06-SNO-TN